



CONSEIL DE DIRECTION
88^{ème} session
Rome, 20-23 avril 2009

FR

UNIDROIT 2009
C.D. (88) 1 rév
Original: anglais
mars 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour (C.D. (88) 1 rév.)
2. Rapport annuel 2008 par le Secrétaire Général (C.D. (88) 2)
3. Rapport sur la Fondation de droit uniforme
4. Nominations
 - a) Nomination des premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction
 - b) Nomination des membres *ad honorem* du Conseil de Direction
 - c) Nomination des membres du Comité Permanent
5. Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
 - a) Etat de mise en œuvre de la Convention du Cap, du Protocole aéronautique et du Protocole de Luxembourg (C.D. (88) 3 a))
 - b) Avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux (C.D. (88) 3 b))
 - c) Préparation d'un nouveau Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction (C.D. (88) 3 c))
6. Projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés (C.D. (88) 4)
7. Principes relatifs aux contrats du commerce international (C.D. (88) 5)
8. Loi type sur la location et la location-financement (C.D. (88) 6)
9. Programme de travail triennal de l'Organisation (2009-2011) (C.D. (88) 7)
 - a) Proposition d'élaboration d'une Convention sur la compensation des instruments financiers (C.D. (88) 7 Add. 1)
 - b) Etude en vue d'une projet législatif international sur le classement (contractuel) des contreparties (C.D. (88) 7 Add. 2)

- c) Principes et règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents (C.D. (88) 7 Add. 3)
 - d) Travaux futurs éventuels sur la responsabilité civile pour les services satellitaires (C.D.(88) 7 Add. 4)
 - e) Proposition d'élaboration d'une Loi modèle sur la protection des biens culturels (C.D. (88) 7 Add. 5)
 - f) Travaux futurs éventuels dans le domaine du droit privé et du développement (C.D. (88) 7 Add. 6)
10. Préparation du projet de budget pour l'exercice financier 2010 et autres questions institutionnelles, financières et relatives au personnel (C.D. (88) 8)
 11. Plan stratégique (C.D. (88) 9)
 12. Mise en œuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT autres que les instruments relatifs à la Convention du Cap (C.D. (88) 10)
 13. Programme de coopération juridique (C.D. (88) 11)
 14. Correspondants (C.D. (88) 12)
 15. Bibliothèque (C.D. (88) 13)
 16. Uniform Law Review/ *Revue de droit uniforme* et autres publications (C.D. (88) 14)
 17. Site d'UNIDROIT sur Internet et Bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT (C.D. (88) 15)
 18. La base de données sur le droit uniforme (C.D. (88) 16)
 19. Date et lieu de la 89^{ème} session du Conseil de Direction
 20. Divers.

ANNOTATIONS

Point No. 4 a) - Nomination des premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction

1. Depuis 1977, le Conseil de Direction est appelé lors de chaque session annuelle à élire un premier et un deuxième Vice-Présidents qui, conformément à l'article 11 du Règlement intérieur de l'Institut, sont en fonction jusqu'à la session suivante. Actuellement, le poste de premier Vice-Président est occupé par le doyen du Conseil et celui de deuxième Vice-Président par l'un des membres du Conseil les plus anciens. Depuis 1994, le poste du deuxième Vice-Président a été pourvu selon un critère de rotation géographique.

Point No. 4 b) - Nomination des membres *ad honorem* du Conseil de Direction

2. Il est de tradition que les anciens membres du Conseil de Direction, lors de la tenue de la première session du Conseil après la fin de leur mandat, soient nommés membres du Conseil de Direction *ad honorem* en reconnaissance des services qu'ils ont rendus à l'Institut.

3. Le Conseil est par conséquent invité à nommer les personnes suivantes membres du Conseil de Direction *ad honorem*: M. Martin Adensamer, M. Tuğrul Arat, M. Antonio Boggiano, M. Nabil Elaraby, M. Gerard Hogan, M. Kiyoshi Hosokawa, M. Anthony Inglese, M. Alexander Komarov, M. Bruno Sturlèse, Mme Anne-Marie Trahan, M. Evelio Verdera y Tuells, M. Pierre Widmer et M. Zhang Yu Qing.

Point No. 4 c) - Nomination des membres du Comité Permanent

4. Conformément à l'article 7(1) du Statut organique "se compose du Président et de cinq membres nommés par le Conseil de Direction parmi ses membres". Par ailleurs, conformément à l'article 7(2), les membres du Comité Permanent restent en fonction pendant cinq ans et sont rééligibles. Le Règlement de l'Institut confère différents pouvoirs au Comité Permanent et en particulier l'élaboration de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale (article 1(2)), la garantie de la continuité du fonctionnement de l'Institut conformément aux directives données par le Conseil de Direction (article 17(1)), la nomination et la promotion de certaines catégories du personnel (articles 40, 41 et 42), ainsi que la prise de mesures disciplinaires à l'égard des membres du personnel (article 62).

5. Lors de sa 83^{ème} session en 2004, le Conseil de Direction a nommé les personnes suivantes membres du Comité Permanent: M. A. Hartkamp, M. Lyou B.-H., M. B. Sen, Mme A.-M. Trahan et M. I. Vulgaris.

Point No. 19 - Date et lieu de la 89^{ème} session du Conseil de Direction

6. Suivant la tradition de tenir les sessions du Conseil de Direction au mois d'avril ou de mai, en commençant un lundi et en évitant les semaines avec des jours fériés, le Secrétariat propose aux membres du Conseil que la 89^{ème} session se tienne la semaine commençant le 12 avril 2010 ou celle commençant le 10 mai 2010.